



Communauté de Communes
du Haut Allier

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 juillet 2020**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
16 JUILLET 2020 à 18 H 00**

RELEVÉ DES DÉBATS ET DES DÉCISIONS

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAOU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Pome CASTANIER, Henri PROUHEZE, Rose-Marie MARTIN, Thierry CHAZE, Patrick RENOUARD, David MEJEAN, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND

Secrétaire de séance : Julian SUAOU

Ordre du jour :

1) Installation du Conseil Communautaire du Haut Allier :

Avant de procéder à l'installation du nouveau Conseil Communautaire, Monsieur Gérard SOUCHON, Président sortant tient à remercier l'ensemble des élus des Communes pour la confiance qu'ils lui ont témoigné au cours de ses deux mandats de Président de la Communauté de Communes du Haut Allier. Il note le bon état esprit qui a toujours animé les débats et qui s'est concrétisé par d'importantes réalisations dans l'intérêt du territoire du Haut Allier et de ses habitants.

Monsieur Gérard SOUCHON exprime ses remerciements à l'ensemble des personnels de la CCHA et à Gérard ODOUL, Directeur Général des Services. Il tient à souligner l'implication des personnels dans la gestion quotidienne de la CCHA et plus particulièrement la polyvalence qui leur est demandée compte tenu de la taille de la collectivité et des nombreuses missions que cette dernière est amenée à exercer.

Monsieur Gérard SOUCHON exprime un grand regret, celui de n'avoir pas vu se concrétiser le projet de création du Parc Naturel Régional des Sources et Gorges de l'Allier. Il dit avoir œuvré pendant 5 ans à l'aboutissement de ce Parc et il ne peut admettre que la Région AURA ait réduit à néant ce travail concerté et abouti. Il exprime sa colère et son émotion face à qu'il considère comme un déni de démocratie.

L'ensemble des membres de l'assemblée se lèvent alors pour applaudir Monsieur Gérard SOUCHON.

Monsieur Gérard SOUCHON procède ensuite à l'appel des membres désignés comme représentants de chacune des communes membres au sein de la Communauté de Communes du Haut Allier, à l'issue du renouvellement des Conseils Municipaux du 15 mars et du 28 juin 2020 :

COMMUNES	NOM ET PRENOM DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES	DATE DE NAISSANCE	NOM ET PRENOM DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS
AUROUX	Anne-Marie PIJEAU	22/02/1957	
	Julian SUAOU	22/12/1995	
BEL-AIR-VAL-D'ANCE	Claude SOLIGNAC	31/08/1968	
	Mireille GARDES SAINT PAUL	05/11/1956	
	Sébastien BROUSSARD	05/02/1977	
CHASTANIER	Guy ODOUL	13/08/1947	Alain GONY (14/11/1953)
CHEYLARD L'EVEQUE	Patrick FERRERES	13/07/1960	Robert MAYRAND (19/08/1957)

COMMUNES	NOM ET PRENOM DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES	DATE DE NAISSANCE	NOM ET PRENOM DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEANTS
LANGOGNE	Marc OZIOL	31/01/1971	
	Liliane PERISSAGUET	12/06/1945	
	Francis CHABALIER	15/09/1956	
	Johanne TRIOULIER	31/03/1982	
	Jean-François COLLANGE	25/06/1961	
	Marie-Josée BEAUD	12/08/1958	
	Olivier ALLE	26/04/1974	
	Pome CASTANIER	24/10/1970	
	Henri PROUHEZE	22/02/1954	
	Rose-Marie MARTIN	09/04/1961	
	Thierry CHAZE	22/10/1959	
	Patrick RENOUARD	06/02/1971	
David MEJEAN	28/05/1976		
LUC	Patrice CLAVEL	27/12/1950	
	Jean-Marie BOSCUS	27/03/1949	
NAUSSAC-FONTANES	Jean-Louis BRUN	03/04/1964	
	Alain GAILLARD	21/09/1950	
ROCLES	Pierre MALET	28/07/1951	
	Aline RANC	23/06/1953	
ST BONNET - LAVAL	Jean-Louis SOULIER	19/01/1947	
	Jean-Claude MAYRAND	23/10/1963	
ST FLOUR DE MERCOIRE	Guy MAYRAND	27/07/1962	Laurence MARTINEZ (17/06/1951)

et **proclame installé** le nouveau Conseil Communautaire du Haut Allier.

Madame **Liliane PERISSAGUET**, la plus âgée des membres de l'assemblée, assure ensuite la présidence de l'assemblée et invite les membres du Conseil Communautaire à élire le Président.

Monsieur **Julian SUAU** est désigné en tant que Secrétaire de séance.

Messieurs **Jean-François COLLANGE**, **Alain GAILLARD** et **David MEJEAN** sont désignés comme scrutateurs pour les opérations de vote.

Se portent candidats à la fonction de Président :

- **Francis CHABALIER**
- **Patrick RENOUARD**

Intervention de Francis CHABALIER :

Permettez-moi tout d'abord de vous saluer, toutes et tous, et de féliciter les nouveaux élus. Nous sommes nombreux dans ce cas, à ce conseil communautaire avec 18 membres sur 29 qui siègent pour la première fois. Je suis venu vous rencontrer dans les 10 communes et je veux vous remercier pour l'accueil que vous m'avez réservé partout. Je précise que je vous ai contacté par l'intermédiaire des secrétariats de mairie ou par relation commune.

Après des études à Langogne j'ai fait une formation universitaire de sciences économiques à Montpellier. J'ai voulu et j'ai eu la chance de travailler en Lozère dans des fonctions que j'ai beaucoup appréciées : conseiller de gestion, directeur du CER, puis de la Chambre d'Agriculture de Lozère. Cela m'a permis notamment d'exprimer les intérêts marqués que j'ai pour les relations humaines, l'économie et les questions territoriales

Je suis candidat à la présidence de la Communauté de Commune parce que j'ai une véritable passion pour ce territoire, ses habitants et parce que je crois en son avenir. Cette candidature a été validée avec l'équipe de Marc OZIOL qui avait choisi pour slogan « Ensemble pour Langogne et son bassin de vie » ce qui exprimait bien l'importance, pour nous, de la dimension territoriale.

Comme beaucoup d'entre vous sans doute j'ai souvent regretté que l'est de la Lozère ne soit pas suffisamment reconnu. Le Département a décidé de corriger cela et nous en voyons une concrétisation avec la fibre qui est prioritairement déployée chez nous. L'Aubrac, les Gorges du Tarn, les Cévennes étaient toujours cités et enfin, cette année, le journal le Monde a désigné la Margeride comme première destination mondiale.

Je relève ces deux éléments car je crois qu'ils illustrent les nouveaux atouts que nous aurons en matière économique et touristique même si je n'oublie pas l'impérieuse nécessité de désenclaver ce territoire par l'aménagement de la RN88.

Notre territoire a un potentiel important car il colle avec les nouvelles attentes de nos concitoyens : manger local, produits authentiques, biodiversité riche. D'ailleurs le solde migratoire positif confirme que cette attractivité qui doit encore s'améliorer.

La communauté de commune est entièrement dans le bassin de vie de Langogne et tous les projets peuvent intéresser tous les territoires. Il y a une interdépendance forte entre les hameaux, les villages et le bourg centre. Nous devons aborder nos projets en veillant à l'équilibre entre les territoires pour que toutes les communes s'y retrouvent. Une élue me disait que ce devait être une communauté au sens premier de ce mot.

Le personnel de la Communauté de communes est reconnu par les communes pour sa compétence et sa disponibilité. C'est une donnée très importante pour avancer.

Sur ces bases, les axes de travail que je propose sont inscrits dans les compétences confiées ou choisies par la communauté de commune :

- L'économie avec la zone d'activité dont il faut obtenir le déblocage avec l'appui de l'ETAT. Les démarches fortes qui ont été initiées sur le commerce doivent être prolongées. Le tourisme en valorisant de nouveaux potentiels liés par exemple au vélo électrique qui n'aplanit pas les montagnes mais facilite bien leur ascension. L'aménagement des bords du lac sera poursuivi. Chacun peut apprécier le succès des espaces aménagés.*
- L'aménagement de l'espace est une compétence obligatoire. A ce titre il faut engager la refonte du Plan Local d'urbanisme intercommunal. C'est urgent car dans les communes il y a des projets bloqués.*
- Le social, la santé, les secours bénéficient aujourd'hui d'équipements de premier plan modernisés mais il y a toujours des inquiétudes pour la présence suffisante des professionnels de santé sur tout le territoire. Un contrat local de santé est conduit. Il a porté un diagnostic qu'il faudra reprendre. Il a initié des actions sur l'alimentation, la mobilité et envisagé la création d'un centre intercommunal d'actions sociales.*
- En matière de culture et de loisirs la communauté gère des équipements : la piscine, le cinéma, la bibliothèque. Le projet de médiathèque sur le site de l'ancien lycée va donner de nouveaux potentiels pour tous les territoires car elle devra fonctionner en réseau avec toutes les communes. Cela permettra également de s'adresser pleinement aux jeunes qui sont l'avenir tout en poursuivant les démarches intergénérationnelles essentielles chez nous.*
- L'eau est aussi un enjeu d'avenir majeur. Notre territoire a un potentiel très important mais on ne stocke pas l'eau. Il faut s'inscrire pleinement dans les démarches engagées par le Département. Nous devons également préparer le transfert à la communauté de communes de la compétence eau et assainissement prévue en à l'horizon 2026 et là, c'est un très gros chantier avec de grandes inquiétudes pour pouvoir financer les travaux de mise aux normes.*

- En matière de mutualisation de compétences, d'équipements et de matériel on peut également aller plus loin car les communes n'ont pas la capacité de tout prendre en charge. Il faudra redéfinir l'utilisation du centre technique du Chambon.
- La Communauté gère aussi France Services la maison de services au public qui est très sollicitée par les habitants de tout le bassin de vie.
- Sans oublier, bien sûr, de sécuriser les financements des programmes déjà engagés
- Il y a aussi des dossiers en cours à mener à terme : une passerelle, une salle d'animation, des projets photovoltaïques... Ainsi qu'une réflexion très intéressante à prolonger sur le potentiel piscicole de nos ruisseaux

Voici les principaux chantiers que je propose de poursuivre ou d'engager pour notre Communauté de Communes. IL conviendra également de s'adapter en prenant en compte les nouvelles opportunités que peuvent offrir les contrats de développement écologique avec les collectivités annoncés hier par le premier ministre

Intervention de Patrick RENOUARD :

Monsieur Patrick RENOUARD présente sa candidature à la présidence de la CCHA en indiquant qu'il souhaite apporter un dynamisme nouveau au territoire sur le plan économique avec une volonté de se projeter sur la base de ce qui a déjà été entrepris.

Il note l'émotion dont vient de témoigner Monsieur Gérard SOUCHON et indique que sa candidature s'intègre dans une même continuité.

Sur le plan économique, Monsieur RENOUARD dit vouloir faire rapidement le nécessaire pour "débloquer" la situation au niveau de la zone d'activités des Choisinets pour pouvoir y accueillir des entreprises.

① ELECTION DU PRESIDENT :

Résultat du vote à l'issue du 1^{er} tour de scrutin (majorité absolue nécessaire – 15 voix) :

- Francis CHABALIER	24 voix
- Patrick RENOUARD	4 voix
- Bulletin blanc et nul	1

Francis CHABALIER est élu Président de la Communauté de Communes du Haut

Allier.

Francis CHABALIER préside, dès lors, la séance. Avant de poursuivre l'examen des points prévus à l'ordre du jour, il fait l'intervention suivante :

"Je vous remercie de la confiance et de l'honneur que vous me faites en m'élisant à la présidence de notre communauté de commune.

Je salue démocratiquement Monsieur Renouard en souhaitant que nous puissions travailler ensemble dans une démarche constructive en oubliant les postures qui ne sont pas pertinentes dans ce type d'instance ou on parle projets pour le territoire.

Je remercie ma famille et mes amis qui m'ont encouragé et apporté leur amical soutien.

Je salue les participants, les journalistes et remercie l'équipe de Gérard ODOUL qui a organisé cette réunion dans un contexte compliqué par les contraintes sanitaires

Je veux aussi remercier Gérard Souchon qui a conduit les premiers pas de la Communauté de Communes en accompagnant l'agrandissement de son périmètre et en permettant sa consolidation avec de nouvelles compétences.

Pour ne parler que des principales réalisations citons : la Maison de Santé, le Centre de Secours, la rénovation du Cinéma René Raynal, le siège de la Communauté et la Maison France Services, les aménagements autour du lac, les nouvelles actions engagées au niveau de l'urbanisme, de la culture, des loisirs, de la santé, du social, de l'attractivité du territoire...

C'est donc un bilan très riche que la Communauté de Communes peut déjà afficher.

Gérard, de l'avis de tous, ta connaissance des dossiers, ton sens de l'écoute, ton respect des interlocuteurs, ta diplomatie ont largement contribué à ces avancées. J'associe également les élus et les collaborateurs qui ont travaillé avec toi sur ces différents sujets.

Personnellement je veux aussi te remercier pour l'accueil que tu m'as réservé lorsque je t'ai fait part de mon intention d'être candidat. Tu m'as donné de précieuses indications et aidé à réfléchir et préparer cette réunion.

Même si je sais que tu n'aimes pas les honneurs et être sous les projecteurs je propose que nous t'applaudissions pour marquer notre reconnaissance.

L'ensemble des participants (dont le Public) se lève pour applaudir longuement Gérard SOUCHON.

Monsieur Francis CHABALIER reprend la parole :

J'ai listé tout à l'heure les principaux chantiers que nous aurons à conduire.

Nous devons les réaliser dans un contexte de crise sanitaire avec des perspectives instables et d'ores et déjà des mesures à prendre pour aider les entreprises à passer ce moment très difficile sans trop de casse. L'Etat propose une mesure d'exonération partielle sur laquelle nous délibérerons tout à l'heure.

Pour être efficace, il est important de maintenir une organisation rassemblée."

Je vous propose que cette organisation s'articule autour de 5 vice-présidents dont les délégations vont vous être déclinées".

② INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT :

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité :**

DECIDE de fixer l'indemnité de fonction du Président à :

30 % de l'indice 1027 (Plafond = 41, 25 % de l'indice terminal fonction publique 1027)

③ ELECTION DES VICE-PRESIDENTS, DELEGATIONS ET INDEMNITES

Sur proposition de Monsieur le président, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité :**

DECIDE de fixer le nombre de vice-Présidents à **5 (CINQ)**

ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT :

Candidat : - Jean-Louis BRUN

Résultat du vote à l'issue du 1^{er} tour de scrutin (majorité absolue nécessaire – 15 voix) :

- **Jean-Louis BRUN** **26 voix**
- **Bulletin blanc et nul** **3**

VICE-PRESIDENT	MEMBRE ELU	DELEGATION	MONTANT INDEMNITE DE FONCTION VOTE (Plafond = 16,5 % de l'indice terminal fonction publique 1027)
1 ^{er} Vice-Président	Jean-Louis BRUN	<i>Action sociale, petite enfance et loisirs. Remplacement du Président.</i>	10 % de l'indice 1027

ELECTION DE LA 2^{EME} VICE-PRESIDENT :

Candidate : - **Aline RANC**

Résultat du vote à l'issue du 1^{er} tour de scrutin (majorité absolue nécessaire – 15 voix) :

- **Aline RANC** **26 voix**
- **Bulletin blanc et nul** **3**

VICE-PRESIDENTE	MEMBRE ELU	DELEGATION	MONTANT INDEMNITE DE FONCTION VOTE (Plafond = 16,5 % de l'indice terminal fonction publique 1027)
2 ^{ème} Vice-Présidente	Aline RANC	<i>Finances (Budget principal et Budgets annexes)</i>	7 % de l'indice 1027

ELECTION DU 3^{EME} VICE-PRESIDENT :

Candidat : - **Jean-Louis SOULIER**

Résultat du vote à l'issue du 1^{er} tour de scrutin (majorité absolue nécessaire – 15 voix) :

- **Jean-Louis SOULIER** **24 voix**
- **Bulletin blanc et nul** **5**

VICE-PRESIDENT	MEMBRE ELU	DELEGATION	MONTANT INDEMNITE DE FONCTION VOTE (Plafond = 16,5 % de l'indice terminal fonction publique 1027)
3 ^{ème} Vice-président	Jean-Louis SOULIER	<i>Environnement, eau et assainissement, GEMAPI</i>	7 % de l'indice 1027

ELECTION DU 4^{EME} VICE-PRESIDENT :

Candidats : - **Jean-François COLLANGE**
 - **David MEJEAN**

Résultat du vote à l'issue du 1^{er} tour de scrutin (majorité absolue nécessaire – 15 voix) :

- **Jean-François COLLANGE** **22 voix**
 - **David MEJEAN** **7 voix**

VICE-PRESIDENT	MEMBRE ELU	DELEGATION	MONTANT INDEMNITE DE FONCTION VOTE <i>(Plafond = 16, 5 % de l'indice terminal fonction publique 1027)</i>
4 ^{ème} Vice-président	Jean-François COLLANGE	<i>Tourisme et actions culturelles</i>	7 % de l'indice 1027

ELECTION DU 5^{EME} VICE-PRESIDENT :

Candidat : - **Alain GAILLARD**

Résultat du vote à l'issue du 1^{er} tour de scrutin (majorité absolue nécessaire – 15 voix) :

- **Alain GAILLARD** **25 voix**
 - **Vote "blanc"** **4**

VICE-PRESIDENT	MEMBRE ELU	DELEGATION	MONTANT INDEMNITE DE FONCTION VOTE <i>(Plafond = 16, 5 % de l'indice terminal fonction publique 1027)</i>
5 ^{ème} Vice-président	Alain GAILLARD	<i>Travaux, Centre Technique Communautaire</i>	7 % de l'indice 1027

④ DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA C.C.H.A. AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES EXTERNES :

DESIGNATION	Membres titulaires	Membres suppléants
ORGANISMES EXTERNES		
SICTOM DES HAUTS PLATEAUX	<u>11 Membres :</u> - Julian SUAU (Auroux) - Jean-Pierre BRAUD (Bel-Air-Val-d'Ance) - Catherine ROCHEBLAVE (Chastanier) - Jacky ROUDIL (Cheylard l'E.) - Thierry CHAZE (Langogne) - Henry PROUHEZE (Langogne) - Jean-Louis BRUN (Naussac-Fontanes) - Jean-Luc VEYRUNE Luc) - Caroline URBANCIC (Rocles) - Jean-Louis SOULIER (St Bonnet - Laval) - Yann CAUVY (St Flour de Mercoire)	<u>11 Membres :</u> - Hélène BRUNEL-GILARDIN - Philippe LASSEYRE - Guillaume TREMOLIERE - Joël CHALVIDAN - Liliane PERRISSAGUET - Gérard VIALA - Stéphanie ARNAUD PLAGNES - René HUCHET - Aline RANC - Josette THOMAS - Yann VERNEREY
SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL "LES MONTS DE LA MARGERIDE".	<u>3 Membres :</u> - Francis CHABALIER - Guy ODOUL - Jean-François COLLANGE	

DESIGNATION	Membres titulaires	Membres suppléants
ORGANISMES EXTERNES		
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AUTOUR DE LA R.N. 88 (SMADÉ)	<u>4 Membres :</u> - Francis CHABALIER - Marc OZIOL - Alain GAILLARD - Pierre MALLET	<u>4 Membres :</u> - Pome CASTANIER - Henri PROUHEZE - Jean-Louis BRUN - Aline RANC
DELEGUE AU CNAS (Centre National d'Action Sociale du personnel des Collectivités Territoriales)	<u>1 représentant des Elus :</u> - Jean-Louis BRUN	<u>1 représentant du personnel :</u> - MARQUES Marie-Lyne
CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL DE LANGOGNE	<u>1 représentant :</u> - Patrice CLAVEL (hors Commune de Langogne dont le Maire préside le Conseil de Surveillance)	
SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DE LOZERE	<u>3 Membres :</u> - Olivier ALLE - Rose-Marie MARTIN - Julian SUAU	<u>3 Membres :</u> - Jean-Louis BRUN - Jean-François COLLANGE - Anne-Marie PIJEAU
ASSOCIATION "LOZERE DEVELOPPEMENT"	<u>1 Membre :</u> - Francis CHABALIER	<u>1 Membre :</u> - Pome CASTANIER
COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA LOZERE	<u>1 Membre :</u> - Francis CHABALIER	<u>1 Membre :</u> - Aline RANC
EPIC "OFFICE DE TOURISME DE LANGOGNE – HAUT ALLIER" <i>NOTA : Le Comité de Direction de l'EPIC est complété avec la désignation, par arrêté du Président de la CCHA, de 9 membres représentant les Professionnels et Organismes intéressés au Tourisme sur le Territoire du Haut Allier.</i>	<u>10 Membres :</u> - Anne-Marie PIJEAU - Mireille GARDES SAINT PAUL - Guy ODOUL - Patrick FERRERES - Jean-François COLLANGE - Alain GAILLARD - Jean-Marie BOSCUS - Pierre MALLET - Jean-Louis SOULIER - Laurence MARTINEZ	<u>10 Membres :</u> - Julian SUAU - Sébastien BROUSSARD - Alain GONY - Robert MAYRAND - Olivier ALLE - Jean-Louis BRUN - Patrice CLAVEL - Aline RANC - Jean-Claude MAYRAND - Guy MAYRAND
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT COMMERCIAL (C.D.E.C.)	<u>1 représentant :</u> - Jean-Louis BRUN (hors Commune de Langogne déjà représentée par ailleurs)	<u>1 représentant :</u> - Claude SOLIGNAC
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE MARTHE DUPEYRON	<u>1 représentant (consultatif) :</u> - Claude SOLIGNAC	

DESIGNATION	Membres titulaires	Membres suppléants
ORGANISMES EXTERNES (SUITE)		
COMMISSION LOCALE DE L'EAU (SAGE DU HAUT ALLIER)	<u>1 Membre :</u> - Mireille GARDES SAINT PAUL	<u>1 Membre :</u> - Jean-Louis SOULIER
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU LANGUEDOC ROUSSILLON	<u>1 représentant :</u> - Francis CHABALIER	
COMMISSION CONSULTATIVE "ENERGIE" AU SEIN DU SDEE DE LA LOZERE	<u>1 représentant :</u> -Alain GAILLARD	
ASSOCIATION DES ELUS POUR LA DEFENSE DU CEVENOL ET DE LA LIGNE PARIS-NIMES	<u>1 représentant :</u> - Marc OZIOL	<u>1 représentant :</u> - Pierre MALLET
ASSOCIATION "TERRE DE VIE EN LOZERE"	<u>3 Membres :</u> - Marc OZIOL - Alain GAILLARD - Francis CHABALIER	<u>3 Membres :</u> - Patrice CLAVEL - Jean-Louis BRUN - Patrick FERRERES
SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF "LAC48.COOP"	<u>1 Membre :</u> - Alain GAILLARD	<u>1 Membre :</u> - Patrick FERRERES
AGENCE "LOZERE INGENIERIE"	<u>1 Membre :</u> - Francis CHABALIER	<u>1 Membre :</u> - Aline RANC

⑤ DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA C.C.H.A. AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES EXTERNES :

DESIGNATION	Membres titulaires	Membres suppléants
ORGANES INTERNES		
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES <u>NOTA :</u> La Commission est présidée par le Président de la C.C.H.A., membre de droit	<u>3 membres :</u> - Aline RANC - Guy ODOUL - Jean-Louis BRUN	<u>3 membres :</u> - Thierry CHAZE - Guy MAYRAND - Alain GAILLARD
COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A LA C.C.H.A. <u>NOTA :</u> La Commission est présidée par le Président de la CCHA.	<u>10 membres (1 représentant par commune membre) :</u> - Julian SUAU - Claude SOLIGNAC - Guy ODOUL - Patrick FERRERES - Liliane PERISSAGUET - Jean-Marie BOSCUS - Jean-Louis BRUN - Pierre MALLET - Jean-Louis SOULIER - Guy MAYRAND	

DESIGNATION	Membres titulaires	Membres suppléants
ORGANES INTERNES		
CONFERENCE DES MAIRES NOTA : A l'initiative du Président, cette conférence est consultée régulièrement pour toutes questions (Suivi du PLUi, ...) 	10 Maires : - Anne-Marie PIJEAU - Claude SOLIGNAC - Guy ODOUL - Patrick FERRERES - Marc OZIOL - Patrice CLAVEL - Jean-Louis BRUN - Pierre MALLET - Jean-Louis SOULIER - Guy MAYRAND	

⑥ DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA C.C.H.A. AU SEIN DE DE GROUPES DE TRAVAIL :

DESIGNATION	Membres titulaires	Membres suppléants
ORGANISMES INTERNES		
GROUPE DE TRAVAIL "REQUALIFICATION DE SITE DE L'ANCIEN LYCEE A LANGOGNE" NOTA : Ce groupe de travail est présidé par le Président de la CCHA.	5 membres : - Jean-Louis BRUN - Alain GAILLARD - Guy ODOUL - Pome CASTANIER - Olivier ALLE + personnes qualifiées en fonction des sujets abordés.	5 membres : - Aline RANC - Julian SUAU - Jean-Marie BOSCUS - Thierry CHAZE - Henri PROUHEZE

2) Délégations du Conseil Communautaire au président de la CCHA :

Sur proposition de Monsieur le Président et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité :**

DONNE DELEGATION à Monsieur le Président, pour toute la durée du mandat, dans les domaines suivants :

- Action économique et aménagement du Territoire (Présidence de la Commission)
- Décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Demandes, auprès de partenaires financiers, de subventions au titre de programmes de travaux ou prestations préalablement validées par le Conseil Communautaire.
- Conclusions de baux de location, avenants, révisions dans le cadre fixé par le Conseil Communautaire.
- Passation des contrats d'assurances et acceptation d'indemnités de sinistre y afférant.
- Acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

- Fixation des rémunérations et règlement de frais et honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- Intenter, au nom de la Communauté de Communes, des actions en justice ou pour défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et **l'AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

3) Commande publique – Règlement intérieur pour la Commission d'Appel d'Offres :

Sur proposition de Monsieur le Président et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à **l'unanimité** :

ADOPTÉ le règlement intérieur suivant pour la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

SEUILS	Montant du marché HT	Publicité dans la presse	Nombre de devis minimum	Présentation en Commission d'appel d'offres
Marchés sans mise en concurrence	< 15 000 €	NON		NON
	< 15 000 € et < 40 000 €	NON	2	OUI
Procédures adaptées (MAPA)	> 40 000 € et < 214 000 € pour marchés publics de fourniture et de service	Procédure dématérialisée + 1 insertion dans la Presse Locale + site Internet	-	OUI
	> 40 000 € et < 5 350 000 € pour marchés de travaux et contrats de concessions.			

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

4) Autorisation permanente et générale de poursuivre donnée au Trésorier :

Monsieur le Président indique que, dans le cadre l'encaissement des recettes de la Communauté de Communes, Monsieur le Trésorier peut être amené à mettre en œuvre un certain nombre de procédure et notamment adresser des commandements à payer.

Pour éviter que la mise en œuvre de telles procédures ne nécessite, pour chaque dossier, une autorisation particulière, il est proposé qu'une autorisation permanente et générale de poursuivre soit donné à Monsieur le Trésorier pour la durée du mandat.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à **l'unanimité** :

DECIDE de donner à Monsieur le Trésorier, pour la durée du mandat, une **autorisation permanente et générale de poursuivre**.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

5) **Dégrèvement exceptionnel de CFE (Contribution Foncière des Entreprises) au profit des entreprises petites ou moyennes de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire (Covid 19) :**

Monsieur le Président indique que l'article 3 du Projet de Loi de Finances Rectificative n° 3 (PLFR3) permet aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre d'accorder un dégrèvement allant jusqu'à 2/3 du montant de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) aux entreprises de taille petite ou moyenne (réalisant un chiffre d'affaires de moins de 150 000 €) des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport et de la culture particulièrement affectées par la crise sanitaire (COVID 19).

La mise en œuvre de ce dégrèvement à hauteur de 2/3 sur le territoire du Haut Allier aurait l'impact suivant au niveau des recettes fiscales de la CCHA sur l'année 2020 :

N° SIRET DE L'EPCI	200006930
LIBELLE DU GROUPEMENT	Communauté de Communes du Haut Allier
OPTION FISCALE	FPU (Fiscalité Professionnelle unique)
PRODUIT GLOBAL DE LA CFE 2020	333 668 €
COTISATION INTERCOMMUNALE CFE 2019 - BASE DEGREVEMENT	22 678 €
NOMBRE D'ETABLISSEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCHA CONCERNES PAR LE DEGREVEMENT	18
DEGREVEMENT A HAUTEUR DE 2/3	15 119 €
COMPENSATION ETAT 50 %	7 559 €
IMPACT SUR PRODUIT FISCAL 2020 DE LA CCHA	-7 559 €

En fonction de ces éléments et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DECIDE d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire liée au COVID 19.

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

6) **Questions diverses :**

- **Prochaine réunion du Conseil Communautaire le 20 août 2020 :**

Monsieur Francis CHABALIER indique que le Conseil Communautaire va être convoqué pour une prochaine réunion, le 20 août 2020 à 18 H 00 pour évoquer deux dossiers urgents à savoir :

- Le portage, par la CCHA, d'une étude concernant l'évolution de l'abattoir et de sa gouvernance en tant que structure économique au combien importante pour notre territoire.
- La validation de l'Avant-Projet Détaillé de la Médiathèque qui fait partie du programme global de requalification de l'ancien lycée privé à Langogne. Cette étape est indispensable pour obtenir la subvention de la DRAC OCCITANIE sur 2020 au titre de la Dotation Générale de Décentralisation. La DRAC a, en effet, donné un délai jusqu'au 30 août 2020 à la CCHA pour la transmission de la délibération approuvant l'APD.

- **Permis de construire relatif à la requalification de l'ancien lycée à Langogne.**

Monsieur Patrick RENOUARD demande s'il peut, en tant que Conseiller Communautaire, avoir communication des éléments constitutifs de la demande de Permis de construire déposée par la CCHA dans le cadre du projet de requalification de l'ancien lycée à Langogne.

Il est pris acte de cette demande en précisant qu'il est prévu la validation par le Conseil Communautaire de l'Avant-Projet Détaillé du programme de requalification.

Monsieur Jean-Louis BRUN fait part de ces réserves en ce qui concerne la diffusion de documents concernant une demande de Permis de Construire dossier encore en cours d'instruction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 10.